

Nyon, le 10 septembre 2021

PROLIFERATION SPECTACULAIRE ET EXCEPTIONNELLE D'UNE MICROALGUE AU LÉMAN

En début de semaine, une microalgue non toxique s'est développée de manière spectaculaire au Léman et a attiré l'attention de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). *Uroglena sp.* colore les eaux de surface en marron et est typique par son odeur de poisson. Au printemps, la prolifération d'une autre microalgue non toxique qui impacte la pêche avait été observée. La CIPEL porte aussi une attention particulière au développement des microalgues toxiques.

Dans le cadre de son auscultation du Léman, la CIPEL réalise le suivi des algues microscopiques en suspension dans l'eau (phytoplancton), ainsi que des paramètres qui contrôlent leur développement (teneur en phosphore et azote dissous dans l'eau, température de l'eau). La prolifération du phytoplancton peut avoir un impact sur les principaux usages du lac (production d'eau potable, baignade, pêche).

Prolifération spectaculaire de la microalgue *Uroglena sp.*

En début de semaine, la CIPEL a été contactée à plusieurs reprises par rapport à l'aspect inhabituel des eaux du lac. D'après les témoignages recueillis, les eaux de surface, d'Amphion-les-Bains à Clarens en passant par Cully et Saint-Gingolph, étaient très peu transparentes et de couleur marron. De plus, par précaution, la baignade fût interdite à Saint-Gingolph, et la station de pompage d'Evian-les-Bains arrêtée momentanément.

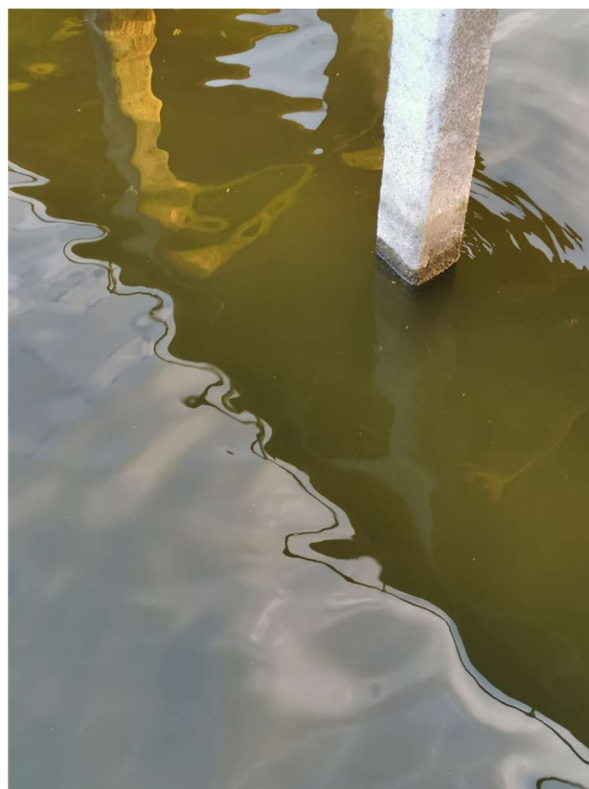
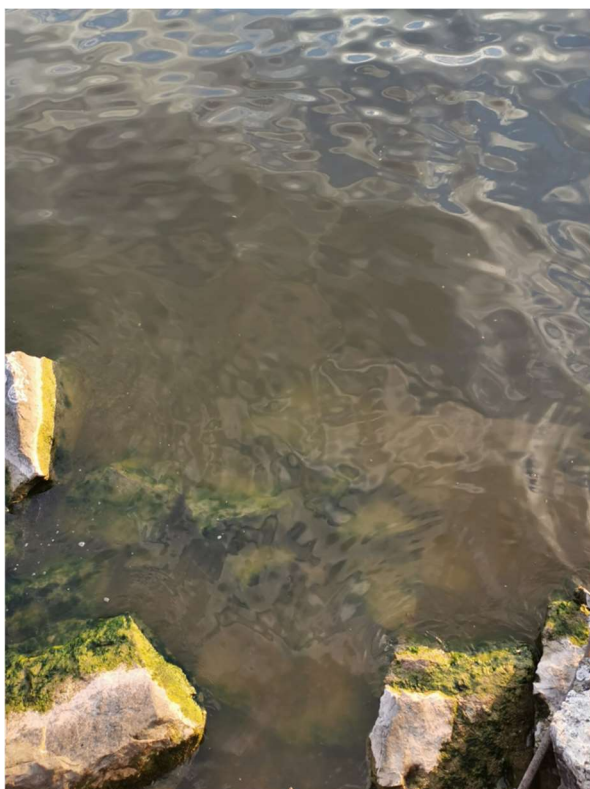
L'analyse d'un échantillon d'eau réalisé par l'INRAE à Thonon-les-Bains a permis d'identifier l'origine de cette coloration inhabituelle : la microalgue non toxique *Uroglena sp.*, qui colore effectivement l'eau en marron et qui est typique par son odeur de poisson. Cette prolifération, qui a démarré le week-end dernier, devrait se résorber naturellement ces prochains jours.

En août 1999, un évènement similaire dû à la même microalgue avait été observé au Léman, avec une transparence des eaux de surface inférieure à 1 m, et la baignade avait été momentanément interdite.

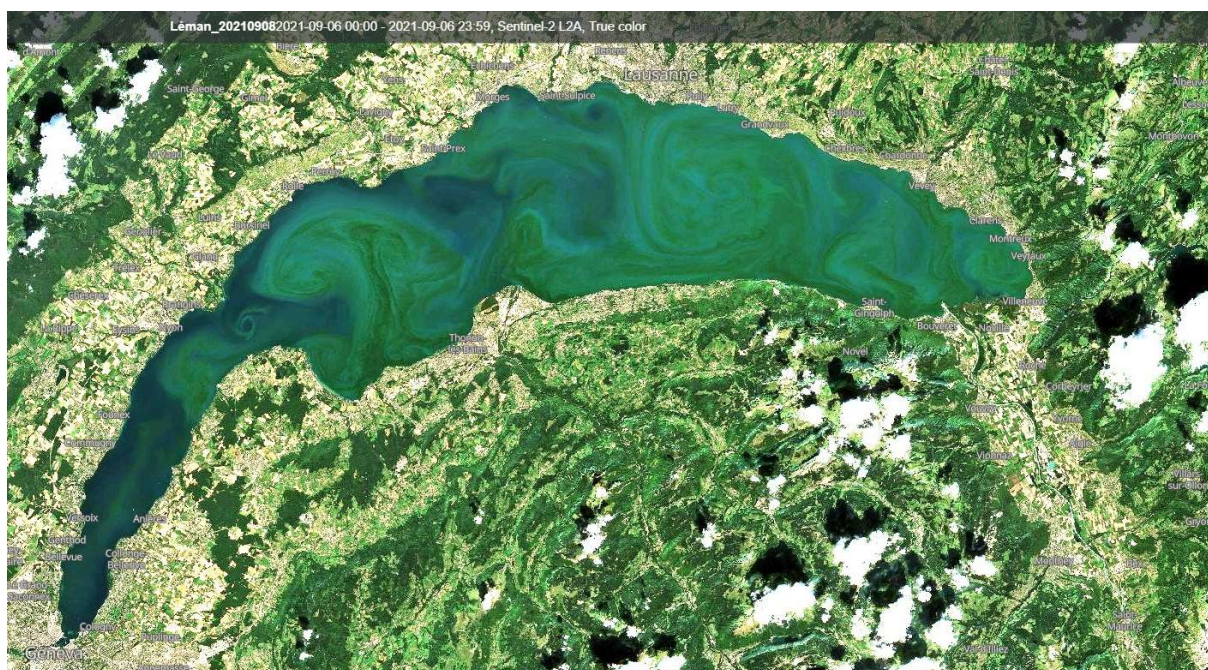
Suivi de la prolifération d'autres microalgues

D'autres microalgues prolifèrent au Léman du printemps à l'automne. En mai 2021, l'algue filamenteuse *Mougeotia gracillima* s'est développée de façon importante jusqu'à 15 m de profondeur. Cette algue est problématique pour la pêche car elle colmate les filets et peut fortement réduire les captures de poissons.

La CIPEL suit l'évolution du phytoplancton du Léman en portant aussi une attention particulière au développement d'une autre algue, la cyanobactérie toxique *Planktothrix rubescens*, qui se développe ces dernières années et qui est problématique pour l'eau potable et la baignade.



Légende : Coloration des eaux de surface du Léman photographiée au Port de Séchex à Margencel © CIPEL



Légende : Image satellite du 6 septembre 2021 (Sentinel-2-L2A)

CONTACT :

Audrey KLEIN

Secrétaire générale

Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)

Tel : +41 (0)58 460 46 69 – Mail : cipel@cipel.org – Site : www.cipel.org